déchargés puissent être dirigés vers les meules destinées à les broyer en poudre. Ces ouvriers, roulant sans se lâcher sur cette pente, tombèrent sous une meule en mouvement.

Aux cris de leurs camarades, le conducteur arrêta la machine, mais la meule avait passé déjà sur les deux corps, et on ne ramassa que des débris informes. Ces ouvriers, récemment engagés par le contremaître, n'avaient point encore remis leurs livrets ; aussi, leur identité n'ayant pu être constatée, leurs cadavres ont été envoyés à la Morgue.

— Un joli scandale qui, dans quelques jours, va se dénouer devant les tribunaux.

Où n'a pas oublié l'affaire dite *de la traite des blanches* qui, à Bruxelles, fit quelque bruit il y a quelque temps. La principale accusée, fort jolie femme du reste se réfugia à Paris afin d'éviter les poursuites dont elle était menacée.

Le lendemain de son arrivée, au moment où, à la gare du Nord, elle venait réclamer ses bagages, Elle attira l'attention d'un employé d'une grande administration, marié et père de famille.

M. X... s'approcha de Mme V... lia conversation avec elle, et ce qu'elle lui raconta, le jugeant jeli pour qui lui offrit de devenir son associé et de continuer, avec elle, le singulier commerce qu'elle faisait en Belgique.

Cette proposition fut peu goûtée de la femme V..., qui, toutefois, voulut bien accepter dix mille francs pour causer plus intimement avec M. X...

Le lendemain, celui-ci, pas content du tout, paraît-il, réclama son argent. Non seulement on ne le lui rendit pas, mais on s'en servit pour acheter un magasin de curiosités. De là, colère de M. X..., qui a porté plainte *en abus de confiance*.

Nous le répétons, c'est la semaine prochaine que la cause viendra devant la police correctionnelle ; elle sera certainement des plus curieuses, mais on se demande ce que pensera Mme X...

—Un nommé François Mouchon vient de mourir au Dépôt de mendicité de Saint-Denis, où il était depuis quelques années.

Ce François Mouchon, tout à fait oublié aujourd'hui, occupa un instant l'opinion publique en 1848. Après les journées de juin, il se vanta tout haut d'avoir tiré le coup de fusil qui avait donné la mort à l'archevêque de Paris.

Il fut arrêté, et une perquisition faite à son domicile amena la découverte d'un morceau d'une riche ceinture qu'il aveua appartenu au malheureux archevêque ; puis, pressé de questions, il fit la déclaration suivante, copié dans le journal l'*Esprit public* du 8 juillet 1848.

« Je n'ai pris aucune part à la mort de l'archevêque ; le coup de feu dont il fut atteint fut tiré d'une fenêtre d'un premier étage, et à ce moment là j'étais dans la rue.

» Quelques instants après, chez un marchand de vin de la rue de Charenton, au numéro 14, un jeune homme que je voyais pour la première fois entra tenant à la main la ceinture de l'archevêque de Paris, dont chaque bout était garni d'un gland d'or.

» Il y eut là une scène des plus tumultueuses. Séance tenante, la ceinture fut coupée en quinze ou vingt morceaux. Chacun en voulait un fragment. Je finis par attraper le morceau que l'on a trouvé chez moi, et que j'ai conservé comme une curiosité. Quand aux propos que l'on me reproche, ils ne sont qu'une pure vantardise.

Telle fut la déclaration de François Mouchon, et la minutieuse instruction dont il fut l'objet démontra que ce qu'il avait dit était la vérité.

— Une perquisition faite chez Willems, dont nous avons annoncé la condamnation pour participation à l'affichage clandestin d'une adresse aux nihilistes russes, a amené la découverte de différentes pièces : une invitation à une conférence contradictoire où devaient être discutées les questions posées aux socialistes révolutionnaires, le 4 février dernier, salle de la Redoute, dans une séance contradictoire dont nous avons rendu compte :

« 1° Par quels moyens entendez-vous faire passer la propriété de l'état individuel à l'état collectif ?

» 2° Comment organiserez-vous la propriété collective ?

» 3° Comment exploiterez vous ? Comment l'industrie et le commerce fonctionneront-ils ? Comment réglerez-vous les intérêts des concitoyens ?

» 4° Comment équilibrerez-vous votre budget ?

» 5° Comment, vous qui vous dites révolutionnaires, vous rattachez-vous à la Révolution ? »

On a découvert aussi chez lui une proclamation de l'Union fédérative des groupes, sociétés et chambres syndicales des travailleurs socialistes français, dans laquelle on remarque cette phrase significative :

« Nous acceptons la lutte de l'époque électorale par *l'agitation*. »

Puis un grand nombre d'autres manifestes parmi lesquels une sorte d'image dont le milieu portait ceci, écrit en russe et en français :

Socialistes révolutionnaires
Russes
Lutteurs et martyrs.

Cette inscription était entourée de neuf médaillons photographiques représentant les assassins, hommes et femmes, qui ont été les héros des précédents attentats dirigés contre Alexandre II. Dans les quatre angles de cette feuille étaient dessinés des potences, des billots, des instruments de torture de toutes sortes, puis un soleil se levant sur un champ rempli de têtes de morts et d'outils de travail.

— Le *Réveil du Midi* annonce que la maison de banque Baud et Thourel, de Lisle (Vaucluse), vient de suspendre ses paiements; les banquiers en fuite laissant un passif de 150,000 fr. De nombreuses personnes sont atteintes dans leurs intérêts par cette catastrophe.

— On écrit de Londres :

Une cause célèbre, qui avait occupé pendant six semaines l'attention de la Chambre des lords constituée en « comité de privilèges », vient d'avoir son dénouement. Le comte de Dysart, qui s'était fait une réputation par ses excentricités, mourut en 1873, à l'âge de quatre-vingt quatre ans. Son fils qui, suivant l'usage, portait le second titre du comte, lord Huntingtower, l'avait précédé de six ans dans le tombeau. Quand donc lord Dysart mourut, il eut pour successeur son petit-fils, né du mariage de lord Huntingtower avec sa cousine, miss Burke. Mais un compétiteur se présenta. Lord Huntingtower avait eu une jeunesse extrêmement orageuse. Parmi ses conquêtes, ou plutôt ses victimes, se trouvait miss Elisabeth Ackford, demoiselle de compagnie de sa mère. Il l'avait séduite à Bath, en 1843, en partie par la violence, en partie par une promesse de mariage. Pour remplir cette dernière, lord Huntingtower emmena miss Ackford l'année suivante en Ecosse.

On sait que dans ce pays rien n'est plus facile que de contracter un mariage. En arrivant en Ecosse miss Ackford fut reçue par Spicer, domestique de lord Huntingtower et lorsque elle lui demanda où était le pasteur, elle reçut pour réponse que « le valet de chambre de sa seigneurie officiérait. » A la rigueur cela suffisait dans le pays du célèbre forgeron de Gretna-Green. Lord Hartingtower accomplit les formalités requises pour un mariage écossais, mis Ackford s'en contenta apparamment et ils demeurèrent ensemble, — pas assez longtemps cependant pour constituer ce qu'on appelle en Ecosse un mariage « par habitude et par réputation. »

Mistress Tollemache (c'est le nom qu'avait pris miss Ackford, étant celui de la famille de l'homme qu'elle croyait son mari) affirme que lord Huntingtower vint souvent la visiter en 1859 et dans les années suivantes et elle place en 1863 la naissance d'un enfant qui est venu revendiquer le titre et la fortune du comte de Dysart, Or, lord Huntingtower avait épousé mis Burke en 1851 et en 1859 lady Huntingtower avait mis au monde le fils que la Chambre des lords vient de proclamer l'héritier légitime de son grand père. En effet, miss Ackford n'a pu produire aucun témoin, aucun document pour prouver le mariage que lord Huntingtower avait contracter avec elle en Ecosse en 1844. Dans l'absence de preuves, le jugement a du être rendu contre elle, mais on reconnaît qu'elle est bien à plaindre et qu'elle a été indignement trompée. Il est vrai que si miss Ackford avait gagné son procès, le sort de miss Burke eut été plus pénible encore.

— LA CARPE DU DOCTEUR. — Un fait excessivement curieux s'est passé dernièrement dans une commune d'un des départements de l'Ouest. Le docteur se promenait dans le parc du riche M. T..., lorsqu'en s'approchant du grand étang, il aperçut une belle carpe de trois kilos au moins. A son approche, le poisson s'enfuit avec la rapidité d'une flèche.

Dans sa précipitation, il alla se cogner la tête contre un poteau, se fracturant le crâne. Le pauvre animal paraissait souffrir cruellement ; il plongeait dans la vase, courait à droite et à gauche ; enfin il fit un saut prodigieux et vint retomber sur l'herbe.

Le docteur examinant la malheureuse bête, s'aperçut qu'une portion du cerveau sortait à travers la fracture du crâne. Au moyen d'un cure-dents il remit l'organe à sa place et ressouda les parties lésées du crâne. Pendant toute cette opération la carpe se pâma. Elle ne fut pas plus tôt dans l'eau qu'elle se mit à nager ; mais de nouvelles douleurs parurent la reprendre aussitôt, car le docteur la vit encore une fois courir dans tous les sens et bondir hors de l'eau. Le médecin appela le jardinier.

Avec son aide, il parvint à captiver la carpe et à lui appliquer un bandage sur la partie lésée. Puis il la rejeta et s'éloigna, l'abandonnant à son sort.

Le lendemain, le docteur revint vers l'étang. La carpe s'approcha vivement de son bienfaiteur, et, raconte M. X... lui-même, elle vint poser sa tête sur les bords de mes souliers ; il me semblait que je faisais un rêve ! Je m'empressais d'examiner la blessure de mon malade, et remarquai qu'elle était en bonne voie de guérison. Je m'amusai à faire le tour du bassin ; la carpe me suivait avec persistance, s'arrêtant lorsque je m'arrêtais, revenant lorsque je rebroussais chemin.

« Le jour suivant, continue le docteur j'ai amené avec moi plusieurs incrédules afin de leur montrer ma carpe ; elle est accourue vers moi comme la veille. Cependant mes compagnons ont paru l'effaroucher un peu. Elle ne s'est avancée que peu à peu. Elle accourt lorsque je siffle et elle vient manger dans ma main. Quand d'autres personnes s'approchent d'elle, elle se hâte de prendre la fuite. »

CINQ NÈGRES LINCHÉS

Le vendredi 18 février, cinq nègres ont été jugés à Springfield (Tennessee), comme accusés du meurtre de M. Laprade. Au moment où le jury allait se retirer pour délibérer, après le résumé du juge, une bande d'environ 200 hommes, armés de fusils et de pistolets, a fait irruption dans la salle d'audience. Les cinq prévenus ont été arrachés de leur banc, malgré la résistance des gardes, et traînés ou portés sur la véranda de la cour. La police a essayé encore de délivrer les prisonniers et échangé avec la foule plus de cent balles, dont aucune n'a touché personne ; ce qui semble passablement louche. Pendant qu'une portion des lyncheurs tiraillait pour le roi de Prusse avec la police, les autres pendaient les cinq nègres, ce qui n'a pas été long, tous les préparatifs ayant été faits d'avance.

Les suppliciés se sont soumis de bonne grâce, disent les dépêches, « excepté Jim Elder, qu'on a dû jeter rudement à terre et attacher avant de le pendre. » Quand les cinq pendus ont été morts, le chef des vigilants a crié : « Maintenant, mes hommes, dispersez-vous et rentrez tranquillement chez vous. » Ils ont obéi. Ils étaient venus à cheval ; ils s'en sont allés par trois directions différentes.

Les dépêches de Nashville ajoutent que l'horreur inspirée aux gens respectueux de la loi par ce dernier exploit de la populace doit être tempérée par le fait que le meurtre de M. Laprade a été affreux, qu'on avait presque la certitude morale que les cinq lynchés étaient les véritables auteurs de ce crime, enfin qu'il y avait lieu de craindre une tentative de délivrance des accusés par la population noire.

Nous devons ajouter que le Sénat de l'Etat de Tennessée a adopté à l'unanimité une résolution flétrissant la conduite criminelle des gens qui ont enlevé du tribunal et mis à mort les prisonniers, déclarant que ces usurpations de pouvoir par la populace doivent être supprimées, fallût-il employer toutes les forces de l'Etat, requérant le gouverneur de prendre des mesures pour faire arrêter et punir les auteurs de ce crime et lui promettant la coopération active de la législature.

Trois nègres avaient déjà été exécutés sommairement, comme coupables du meurtre de M. Laprade, avant que les cinq accusés fussent lynchés.

Total, huit exécutions sans jugement.

Les Romanoff

Montluc, qui a décrit les évènements de son temps avec toutes les particularités de son caractère et toutes ses « humeurs de Gascogne », a laissé sur l'histoire cette pensée, que nous citerions tous dès l'enfance si elle se trouvait dans un auteur plus classique : « C'est mourir en bête que de ne laisser nulle trace après soi. »

Les Romanoff, qui se sont perpétués en Russie par les femmes et continuent de régner aujourd'hui dans la dynastie de Holstein-Gottorp, ont laissé de leur passage au trône une trace singulière. Nous nous bornerons à citer les seuls successeurs de Pierre le Grand. La plupart de ces règnes, si fréquemment tourmentés d'émeutes ou de conspirations de palais, se sont dénoués, dans la proportion de six sur huit, par la mort violente, qui semble devenue ainsi la condition dernière du pouvoir en Russie. La nécropole où reposent les restes de ces empereurs mutilés par la haine de l'envie est une sorte de chambre ardente qui souille de sang les pieds de ceux qui en approchent. Dans ce séjour enténébré, sorte de tribunal suprême où les hommes semblent avoir tenté de casser d'une main meurtrière les jugements de l'Eternel, les victimes sont alignées dans le cadre de leur règne par ordre chronologique.

La première effigie sanglante qu'on trouve parmi les fils de Piere est celle de Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-Gottorp, marié en secondes noces à la fameuse Catherine d'Anhalt-Zerbst, et proclamé empereur le 5 janvier 1762 sous le nom de Pierre III. Pierre ne s'entendait pas avec son étrange épouse. Un jour d'ivresse, il lui arriva de dire que son fils était un fait de l'adultère.

Il voulait faire casser son mariage et déjà il désignait pour son successeur le duc Georges-Louis de Holstein, son oncle, quand Catherine, indignée, fit éclater le 8 juillet 1762, une conspiration contre l'empereur, à la tête de laquelle se trouvaient les personnages du plus haut rang. Pierre hésita d'abord sur le parti à prendre, mais résolut de s'embarquer pour Cronstadt. Mais le commandant du navire avait ordre de faire feu sur l'empereur en cas de résistance. Aussi Pierre se laissa-t-il arrêter sans coup férir. Il fut conduit à Péterhof, où il renonça bassement à ses droits et abdiqua lâchement en faveur de sa femme. De là on le conduisit au château de Tsarskoé Sélo, où il fut étranglé sept jours après son arrivée par ordre de l'impératrice. Après ce crime, Catherine ne devait pas reculer devant le plus effronté mensonge. Pour se soustraire au blâme de l'Europe, elle annonça par un document officiel que le czar Pierre III avait succombé aux suites d'un accident de pléthore, le 17 juillet 1762.

A deux ans de date, le règne de cette même Catherine voyait s'accomplir un nouveau meurtre, mais cette fois peut-être, sans le concours de la souveraine. Ivan VI Antonowitch, né le 23 août 1740, avait été proclamé empereur dès l'âge de deux mois. Cet abandon de la couronne à un enfant en tutelle contrariait de nombreuses ambitions, et la princesse Elisabeth, deuxième fille de Pierre le Grand, qui, conformément au testament de Catherine Ier, sa mère, avait des droits au trône avant le petit Antonowitch.

Une conspiration s'était formée en faveur d'Elisabeth, qui, loin de la refuser, en prit la direction. Dans la nuit du décembre 1741, cette princesse, secondée par l'ambassadeur de France, M. de la Chetardie, se mit à la tête de trente soldats pour enlever le jeune prince. Ivan vivait depuis vingt-trois ans enfermé dans la forteresse de Schlüsselbourg et Catherine Ilavait succédé à Elisabeth et à la nuit du 4 au 5 juillet de l'année 1764, Ivan fut assassiné dans les circonstances les plus inattendues.

Un certain Mirowitch, Ukranien, sous-lieutenant d'infanterie, eut l'idée de faire sa fortune en remplaçant Ivan VI sur le trône dont il avait été dépossédé. Mirowitch arme ses hommes pour le combat, et vient surprendre les gardes du jeune prince. Ceux-ci commencèrent par résister énergiquement. Mais Mirowitch faisant amener une pièce de canon qu'il avait prise sur un bastion, le capitaine et lieutenant de garde, croyant avoir affaire à des forces nombreuses, n'hésitaient plus à sauvegarder leur existence.

Et, pour qu'on ne vienne pas les accuser de trahison dans le cas où Ivan tomberait vivant aux mains des soldats de Mirowitch, ils prennent le parti de l'assassiner. L'impératrice était en Livonie quand cette nouvelle lui parvint. Des ordres furent donnés pour informer sans retard. Les conclusions de l'enquête aboutirent à un jugement solennel qui condamnait l'ambitieux Mirowitch à perdre la tête sur l'échafaud. Ses complices furent soumis à des peines différentes, incorporés pour la plupart dans des régiments en garnison sur les frontières de l'empire. Grâce à ce bizarre concours de circonstances, l'impératrice ne parut jamais avoir eu quelque influence dans cette lugubre échauffourée.

Il n'en sera pas absolument de même dans l'assassinat de Paul Ier. Par ses goûts et son origine exotiques, la femme de cet infortuné czar, dont le plus grand crime fut d'aimer la France et d'avoir su mériter la reconnaissance du Polonais Koscinszko au milieu d'une cour de faux Russes, servit plutôt la conspiration étrangère qui attenta à ses jours dans le palais Michel. Paul se sentant poursuivi s'était retiré au fond de ses appartements.

Déjà un grand bruit se fait entendre au dehors. Deux hussards qui gardent sa porte sont tués. Soudain la foule des conjurés entre. Parmi ces jeunes gens, Paul croit reconnaître son bien aimé fils Constantin. Un moment traqué dans sa demeure, comme un gibier, le czar perd connaissance. A peine est-il revenu à lui que ses ennemis qui sont là haletants, épiants le moment favorable, le pressent d'abjurer, font des menaces. Alors, voyant qu'on en veut à sa vie. Paul perd courage et s'enfuit cherchant un abri. Enfin il en trouve un, et disparaît, enfoui sous des drapeaux. Les conjurés croient qu'il s'est échappé et qu'on ne le retrouvera plus qu'à Moscou, entouré de vrais Russes. Mais l'Anglais Benigsen, qui conduisait cette petite troupe d'assassins découvre la cachette. Le bruit augmentant, l'impératrice veut intervenir. Elle va entrer dans la chambre, un garde l'en empêche. C'est alors qu'un chirurgien anglais s'approchant d'elle, lui dit : « Ne bougez pas, madame, je vais tout finir. » Et se dirigeant vers le czar Paul, tout effrayé, il l'égorge.

L'histoire est moins nette pour ce qui est des circonstances de la mort des deux successeurs de Paul Alexandre Ier, qui mourut dans un voyage au Midi de la Russie, à Taganrog, aurait succombait à l'insalubrité du climat. Mais depuis longtemps déjà une foule de jeunes gens qui avait pris dans les Etats qu'ils avaient visités de grands goûts d'indépendance, traquaient l'aucratie russe dans la personne du czar Alexandre Paulowich. Et au moment même de la dernière maladie de ce prince on découvrait un complot dans ses auteurs mêmes.

Quant au czar Nicolas Ier, qu'il y ait eu meurtre, suicide ou congestion, on a cru pouvoir faire servir les revers de son armée dans la guerre de Crimée à l'explication de sa mort précipitée.

Les derniers évènements qui ont mis fin au règne d'Alexandre II viennent clore cette nomenclature d'assassinats politiques où la rôle essentiel est sans cesse tenu par une ambition et une haine qui répugneront toujours, par leur caractère implacable, à nos populations des climats tempérés.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

Bulletin du Commerce

LAINES

Circulaire de M. Paul Pierrard, courtier en laines, à Londres.

Londres, 25 mars

L'industrie lainière attendait avec autant d'impatience que de curiosité la 1re série d'enchères de laines coloniales qui vient de se terminer sur notre marché.

Avant l'ouverture, le 15 février dernier les arrivages se faisaient avec une lenteur désespérante pendant que beaucoup d'établissements épuisaient leurs derniers approvisionnements.

Heureusement, tous les navires attardés par les vents contraires, arrivèrent en rapide succession et complètèrent la quantité de 282,396 b. fixée pour cette 1re série, indépendamment des anciennes existences portées à 15,500 b. dont on trouvera d'autre part la spécification.

Après l'accalmie qui persiste dans l'industrie lainière, comme dans beaucoup d'autres, depuis la bourrasque de hausse qui nous arriva d'Amérique, à peu près à la même époque de l'année dernière, on était anxieux de savoir, avec une vente d'une importance sans précédent à cette saison, s'il serait possible de rétablir la marge nécessaire entre les laines brutes et ses produits aux différents degrés de manutention : les peignés, les fils et les tissus.

Les autres marchés aux laines exotiques en Europe avaient déjà subi la baisse lorsque notre place l'a confirmée en la circonscrivant de 5 à 10 0/0, selon les genres, dans les trois premières semaines, comparativement aux cours de clôture de décembre dernier.

Lorsque les premiers besoins d'alimentation des machines furent satisfaits, les vendeurs réduisirent unanimement l'importance des catalogues pour régler l'offre sur la demande devenue plus calme.

De cette manière, et en retirant du marché 21324 balles, les importateurs ont protégé leurs intérêts jusqu'à la clôture, où plusieurs genres, tels que les meilleures Sydney à peigne et les croisées métis premières, ont regagné une grande partie de terrain qu'ils avaient perdu.

Sur cette base, et en puisant aux sources les plus dignes de foi parmi les manufacturiers européens, on reconnaîtra, que la situation de l'industrie lainière n'est pas encourageante. Les cours des produits manufacturés, qui avaient fléchi par anticipation d'une baisse de 15 à 20 0/0 sur les laines brutes, ne se sont pas encore relevés. La disparité reste grande, puisque la réaction sur les laines brutes n'a même pas atteint la moitié.

Cela prouve que sur un marché où les détenteurs sont puissants, les acheteurs ne sont pas absolument maîtres de la situation.

En outre, le bon marché du numéraire, qui favorise la spéculation, l'alimentation des machines, avec les considérations philantropiques qui en résultent pour la classe ouvrière, et l'espoir d'une prochaine reprise contribuent aussi à cet état de choses.

Dans ces dernières années, les saisons d'hiver et d'été se sont bien faites en temps normal, et les récoltes en Europe ont augmenté. Jusqu'ici les nouvelles agricoles sont favorables et les moyens d'acheter s'augmentent dans les campagnes.

Le retour du beau temps développent encore la confiance dans l'avenir d'une des plus grandes industries qui, il y a une année à peine, voyait les cours des fils et tissus monter avec une rapidité vertigineuse qui prouve que la production n'est pas aussi excessive et disproportionnée à la consommation que les amateurs de tissus se plaisent à le dire. On marche à petites journées presque partout.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que le commerce de détail, qui est l'âme des grandes affaires, ne s'approvisionne plus longtemps d'avance comme autrefois, et qu'il attend souvent qu'une saison soit bien annoncée pour donner des commandes. Les moyens rapides de communications et de transport permettent de tout faire promptement et expliquent ces mouvements accélérés d'affaires qui manquent rarement de se produire en temps normal.

Sur le *choix des laines*, il reste peu de chose à dire, si ce n'est que par les croisements consanguins plusieurs troupeaux de choix perdent leur finesse. Dans beaucoup de stations d'Australie, où les matières végétales, gratterons, graines et paillettes, déprécient les toisons, on a essayé de réparer le mal en faisant des débordages très larges dans les flancs, les ventres, les cuisses et les paillettes; ce qui explique la grande quantité de lots d'abats, pièces et morceaux à la suite de certaines marques.

Le *lavage* des grandes marques est irréprochable, tandis que celui des bergeries de second ordre laisse beaucoup à désirer.

La proportion des *laines en suint* augmente dans toutes les colonies. Il faut dire que dans cet état, le manque de propreté est moins visible que dans les toisons lavées à dos dont la rareté a été remarquée dans les *Sydney* à peigne.

Il est fâcheux que les matières végétales aient gâté presque tous les *agneaux d'Australie* dont la production a dépassé sensiblement les moyennes habituelles.

La demande pour les *laines métis premières* d'Australie à chaînes simples n° 60 à 70 est restée très active, à des cours presque aussi élevés que pour des merinos, en raison de la difficulté de les trouver sans mélange de toisons croisées communes dont l'abondance est grande et les emplois tout différents.

Les laines de l'*Est du Cap de Bonne-Espérance* en toisons courtes et lourdes sont négligées, tandis qu'en *Scoured*, dégraissées parfaitement elles ont constamment attiré l'attention des acheteurs. Les toisons lavées et en suint peignables de l'*Ouest* sont toujours fort recherchées.

Le concours des acheteurs a diminué après la 3me semaine pendant quelques jours ; mais avant et jusqu'à la clôture, il est resté au dessus de la moyenne.

Les acheteurs de l'intérieur ont été assez calmes pour le peigne et plus actifs pour la carde, excepté pour l'Ecosse qui s'est abstenue presque complètement.

On estime à 185,000 balles les achats de l'exportation pour la France, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Autriche, l'Italie et environ 1500 balles pour l'Amérique.

Dans l'ensemble, on a vendu 256,285 balles et retiré 27,234 balles dont une faible partie a trouvé subséquemment preneurs de gré à gré. Avec environ 20,000 balles non offertes, les quantités réservées atteignent environ 40,000 balles.

Pour la 2me série, qui commencera le 10 mai prochain, on doit offrir 250,000 balles de nouveaux arrivages.

PRODUITS DIVERS

Anvers, 26 mars

Fromente calmes, prix faibles.
Seigles nécliges.
Pétrole. — Tendance calme.
Disponible 19,00 comptant 19,00, avril 19,00 ; derniers 20,25 sucre tendance calme disponible 54,50, avril 55,25.

Cafés faibles sans affaires.

Londres, 26 mars.

Temps : Beau.
Cargaisons nouvelles.
Marché calme. Affaires très limitées, prix stationnaires.
Cargaisons arrivées 0 à vendre 6.

Saint-Pétersbourg, 25 mars.

Changes sur Paris, 2 fr. 62 3/4 pour un rouble.

Londres, 26 mars.

Sucres bruts et raffinés calmes.
Sans affaires.

Nantes, 26 mars.

Sucres. On a vendu 6607 sacs Réunion, 1861 sacs Mayotte et 147 paniers Java. On cote Réunion bonne de acq. 57,25 à 57,50 les 50 kilos.

Cafés. On a vendu 19,961 sacs Réunion à prix réservé.

Le Havre, 26 mars, soir.

Cafés, bonne demande aux cours précédents. On a vendu 1650 sacs dont 838 Rio non lavés, de 56 à 62; 150 Capitania à 54; 744 Santos non lavés, de 58 50 à 66; et 120 Guatemala à 73 les 50 kil. ent.

Cuirs lourds. On a vendu 1390 (secs) B. A. bss et v/s de 106 à 120 les 50 kilos.

Saindoux plus ferme.

Marseille, 25 mars, soir.

Blés. Marché actif et prix fermes. Ventes de la journée, 2,800 quint. dont 1,000 à livrer. Imp, 9,650 quint.

Tendre Sandomirka, 27; Ghirka Nicolaeff, 25,75; tendre Danube, 23; d° supérieur, 23,75; Ghirka Galatz, 24,50; dur Alger, poids 124 kil., 23; dur Bône, poids garanti, 126 kil., 24,25; dur Bombay, à livrer le 5 mai par vapeur, 22,75 les 100 kilos.

Graines oléagineuses. Calmes. On a vendu 2,000 quint. Sésames Tarsons, à 50, et Smyrne à 51 les 100 kil.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 26 mars 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fût comp., esc. 1 0/0.			
Courant	71 50	à	.. ..
Avril	71 75	à	.. ..
Quatre de mai	73 25	à	.. ..
Quatre derniers	74 50	à	.. ..
HUILE DE LIN			
Courant	64	à	.. ..
Avril	64 50	à	.. ..
Quatre de mai	66 ..	à	.. ..
Quatre derniers	66 50	à	.. ..
SPIRITUEUX (1re qual., 1h. 80°, fût c., esc. 1 0/0			
Courant	59 50	à	.. ..
Avril	60 75	à	.. ..
Quatre de mai	59 50	à	.. ..
Quatre derniers	57 50	à	.. ..
SUCRES 88° SACCHARIMETRIQUES (100 k)			
N° 46/13 courant	57 25	à	.. ..
SUCRES N° 3 BLANCS			
Courant	67 10	à	.. ..
Avril	67 30	à	.. ..
Quatre de mai	68 ..	à	.. ..
Quatre derniers	.. ..	à	.. ..
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	110 50	à	111 50
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1/2)			
Courant	63 30	à	.. ..
Avril	62 75	à	.. ..
Mai juin	62 ..	à	.. ..
Quatre de mai	61 50	à	.. ..
MARQUE DARBLAY (159 k.)	65 ..	à	.. ..
BLÉS (77/75 k., sans escompte, comptant)			
Courant	30 ..	à	.. ..
Avril	28 75	à	.. ..
Mai-Juin	28 50	à	.. ..
Quatre de mai	28 25	à	.. ..
SEIGLES (70/72 k., sans escompte, au comp.)			
Courant	22 25	à	.. ..
Avril	22 50	à	.. ..
Mai-Juin	22 50	à	.. ..
Quatre de mai	21 60	à	.. ..

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 DE LILLE du 26 mars 1881.

SUCRES	cours offic.	Cours comm.	Offert.	Tendance
Sucre ind. 88 degrés.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — nos 7 à 9..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, ck. net	115 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre raffiné 2.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— indigène n° 3...	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betteraves dispon.	62 ..	.. ..	.. ..	.. ..
— courant.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Grains disponibles ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin 1re q. dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Mélasse dispon..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, 4 premiers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 févri...	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Bilan de la Banque de France

Le 24 mars 1881, au matin

ACTIF

Argent monnayé et lingots	1,835.745.327	63
Effets échus hier à recevoir	155.031	89
Portefeuille de Paris : Commerce.	724.368.711	..
Portefeuille des succursales :	582.601.796	..
Avances sur lingots et monnaies.	22.514.900	..
Avances sur titres	122.004.000	..
— — succursales	19.194.500	..
Avances à l'Etat	140.000.000	..
Rente de la réserve	12.936.756	14
Rentes disponibles.	99.626.231	53
Rentes immobilisées	100.000.000	..
Hôtel et mobilier de la Banque.	7.000.000	..
Immeubles des succursales.	6.187.124	..
Dépenses d'administration	1.193.590	78
Emploi de la réserve spéciale.	10.078.533	27
Monnaies italiennes en dépôt	48.811.522	20
Divers	35.271.545	..
	3.824.819.558	39

PASSIF

Capital de la Banque.	182.500.000	..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313	34
Réserve mobilière	22.195.750	13
Réserve immobilière	4.000.000	..
Réserves spéciales.	10.678.533	27
Billets au porteur en circulation	2.390.051.715	..
Arérages de valeurs transférées ou déposées.	4.213.187	32
Billets à ordre et récépissés	21.156.719	25
Comptes courants du Trésor	370.906.526	27
Comptes courants	751.487.248	52
Dividendes à payer	2.263.259	..
Effets non disponibles.	415.798	24
Escomptes et intérêts divers	10.524.828	01
Réescompte du dernier semestre	2.[illegible]41.535	11
Réserve pour effets en souffrance.	[illegible]	..
Divers.	30.479.101	02
	3.824.819.558	39

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Circulation des billets	77.000.000	

DIMINUTION

Portefeuille	223.000.000	
Comptes courants particuliers	223.000.000	
Escompte	20.000.000	
Comptes courants du Trésor	223.000.000	

Bnéfices de la semaine 1 423.000 fr.

LUNDI 28 MARS
GRANDE MISE EN VENTE
DES
NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS
AU BON MARCHÉ
A LILLE
Dimanche suivant 3 Avril
EXPOSITION GÉNÉRALE
4126—19296

11 ANS DE SUCCÈS
16 RÉCOMPENSES
DONT 3 MÉDAILLES D'OR
L'Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Bien supérieur à tous les produits similaires est infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de tête, etc. Dans une infusion sucrée bien chaude, il réagit admirablement contre les rhumes, refroidissements, grippes, etc., etc.
Fabriqué à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
Dépôt dans les principales pharmacies, drogueries, parfumeries, épiceries fines.
Se méfier des imitations.

PILULES COLBERT
Stomachiques, apéritives et purgatives, tourmalines contre la Constipation, la bile, les glaires et les étourdissements. — 2 fr. la Boîte.
Dépôt à Roubaix, dans toutes les pharmacies. 1259

Banque Hypothécaire
DE FRANCE
Société anonyme, Capital 100 Millions
à Paris, 4, rue de la Paix
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque, Cent Millions de Francs.
En représentation de ces faits réalisés, la société délivre au *prix net de 485 francs* des obligations de *500 francs* rapportant 30 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement.
A 4126—19303

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Emission d'Obligations communales 4 0/0
En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des **Obligations communales 4 0/0** de **100 francs** et de **500 francs**, au porteur ou nominatives.
Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.
Les intérêts sont payables, à Paris, au **Crédit Foncier**, dans les départements, aux **Trésoreries Générales** et aux **Recettes particulières**, semestriellement, les 1er avril et 1er octobre, sur les titres de 500 francs, et annuellement, les 1er avril, sur les titres de 100 francs.
Les demandes sont reçues :
A Paris : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;
Dans les départements : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.
4.8.15.25—19313

NOUS APPELONS tout particulièrement l'attention du public sur la vente faite par la Société Générale de 10,000 actions de la société de ciments français et portland de Boulogne-sur-mer.
C'est une valeur de 1er ordre, dotée de garanties indiscutables et donnant un revenu de 8 0/0 environ, encore susceptible d'accroissement, car la production et la vente des produits sont en progrès chaque année.
Le prix fixé est de 525 francs ; la prime de 25 francs est des plus modestes et laisse à l'acheteur actuel, une marge très-importante de plus-value à bref délai.
Les demandes seront reçues à la Société Générale et dans ses succursales jusqu'au 31 mars courant inclusivement.
Le premier versement est de 100 francs.
4147—19321

SOCIÉTÉ
DES
CIMENTS FRANÇAIS ET DES PORTLAND
DE BOULOGNE-SUR-MER
ET
COMPAGNIE DES PORTLAND DE DÈSVRES
Formée par la fusion des Sociétés LONQUETY et Cie et E. FAMCHON et Cie
Société anonyme
au capital de 22,000,000 de francs
LA SOCIÉTÉ DES CIMENTS FRAN